



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Outil de recherche : Consulter les démarches pour lesquelles le silence vaut accord

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Attention : l'actualisation de ce simulateur remonte à 2016.

Accéder à la
recherche
(<https://www.service-public.fr/demarches-silence-vaut-accord>)

Vérfié le 26 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Silence de l'administration sur une demande : principe du silence vaut accord (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32388>)